

Pourquoi ces mesures ?

Alors que des teneurs maximales en pesticides dans l'eau et les aliments sont définies, **il n'existe pas à ce jour de réglementation concernant la présence de ces molécules dans l'air.**

Malgré cela, de nombreuses AASQA mènent des mesures depuis plus de 20 ans pour documenter l'exposition de la population aux pesticides dans l'air. Air Breizh réalise depuis 2005 des prélèvements dans des contextes agricoles variés.

Pour l'**année 2022**, la surveillance régionale des pesticides dans l'air a été mise en œuvre à travers deux dispositifs déployés sur la métropole rennaise :

- sur le site péri-urbain de **Mordelles** près de Rennes, dans le cadre de la surveillance nationale ;
- sur le site urbain du **Thabor** à Rennes dans le cadre d'un projet pluriannuel financé par Rennes Métropole (cf. encadré ci-contre).

Pour la 2nde année consécutive, les mesures ont été réalisées sur la totalité de l'année.

Projet pluriannuel avec Rennes Métropole sur la surveillance des pesticides dans l'air (2022-2026)

A travers ce projet, Rennes Métropole souhaite renforcer ses connaissances sur la question des pesticides dans l'air de façon à connaître l'exposition des habitants à ces polluants et à mieux cibler ses actions sur le territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de sa compétence relative à la qualité de l'air et de son plan pour une alimentation durable visant un territoire zéro-pesticide de synthèse à l'horizon 2030.



Site de Mordelles



Site du Thabor (Rennes)

Protocole de mesure

Deux points de mesure :

En 2022, les pesticides ont été mesurés sur **2 sites** :

- Le **site historique péri-urbain de Mordelles** (35), près de Rennes : il s'agit d'un site sous influence agricole de type grandes cultures. Il fait partie des sites retenus dans le cadre de la surveillance pérenne nationale.
- Le **site urbain de Rennes Thabor**, situé dans le centre-ville de Rennes. Il s'agit d'un site de mesure réglementaire, assurant la surveillance des niveaux de fond de l'agglomération.

Diffusion des données en open-data :

Les résultats des mesures de pesticides dans l'air réalisées par Air Breizh sont consultables en libre accès sur notre site internet.

Elles sont par ailleurs regroupées au niveau national dans la base 'Phytatmo' pilotée par la Fédération Atmo France.

Moyens et méthodologie :

Des **prélèvements hebdomadaires** ont été réalisés à l'aide d'un préleveur bas débit et selon les normes en vigueur.

26 prélèvements ont été réalisés sur le site de Mordelles (selon les recommandations de l'ANSES) contre 49 sur le site de Rennes Thabor. Pour ce dernier, l'objectif de cette première année de mesure dans le cadre du projet avec Rennes Métropole était de documenter le plus finement possible l'évolution des niveaux.

72 molécules ont été recherchées (liste nationale préconisée par l'ANSES) à savoir :

- 27 herbicides (lutte contre les mauvaises herbes),
- 21 fongicides (lutte contre les champignons et moisissures),
- 23 insecticides (lutte contre les insectes),
- 1 rodenticide (lutte contre les rongeurs).

Parmi ces substances, **39 sont interdites d'utilisation**. Le suivi de ces substances reste pertinent pour observer leur décroissance dans le compartiment aérien.

Quels sont les enseignements ?

20 substances détectées (parmi les 72 substances analysées) :

Entre 16 et 19 substances ont été détectées respectivement sur les sites de Mordelles et du Thabor représentant un total de **20 substances différentes** sur les deux sites.

Suivant les sites de mesure, entre **53 et 56 substances (sur les 72) n'ont jamais été détectées.**

5 substances interdites d'utilisation en usage agricole (parmi les 20 substances détectées)

Parmi les substances détectées, **5 sont interdites d'utilisation en agriculture** : 2 fongicides (Chlorothalonil et Pentachlorophénol) et 3 insecticides (Lindane, Bifenthrine et Permethrine).

Leur présence dans l'environnement après leur retrait du marché peut s'expliquer par différentes raisons :

- forte rémanence (c'est le cas du Lindane, du Pentachlorophénol),
- usages illicites en cas de stock résiduel (Chlorothalonil détecté dans quelques échantillons au printemps malgré son interdiction à partir de mai 2020),
- usage encore autorisé en tant que biocides (c'est le cas de la Bifenthrine et de la Permethrine, cette dernière étant utilisée pour la lutte contre les frelons asiatiques).

Les herbicides sont majoritaires au sein des substances détectées

Quel que soit le site, **les substances appartenant à la famille des herbicides sont majoritaires** parmi les substances détectées (entre 9 et 10 suivant les sites).

Elles présentent les concentrations les plus élevées dans l'air essentiellement durant l'automne. Ce sont également les substances les plus vendues en Bretagne.

Au sein de cette famille de pesticides, quatre substances sont les plus mesurées : la Pendiméthaline, le Prosulfocarbe, le S-Métolachlore et le Triallate (idem surveillance 2021). Le **prosulfocarbe** présente la concentration la plus élevée (de l'ordre de 40 ng/m³).

Différences en fonction de l'éloignement des sites aux parcelles

Lors de la surveillance 2021, une décroissance des niveaux avait été observée en fonction de l'éloignement aux parcelles agricoles.

En 2022, les niveaux mesurés sont parfois proches : c'est le cas du prosulfocarbe pour lequel la concentration maximale relevée à Mordelles est très proche de celle mesurée au Thabor la même semaine.

Perspectives 2023 :

La surveillance a été prolongée en 2023 sur ces deux sites : Mordelles (retenu comme site régional dans le cadre de la surveillance nationale) et Thabor.

Une enquête sur les usages agricoles autour du site de Mordelles est menée par la Chambre d'agriculture de Bretagne (financement PRSE) ce qui permettra de corréliser les mesures aux applications effectuées.

Le projet avec Rennes Métropole se poursuivra en 2023 à travers deux actions : l'une sur la "mesure" selon la même stratégie qu'en 2022, et l'autre centrée sur les "usages" en exploitant plus finement la base nationale des ventes.

Pour aller plus loin :

Le rapport d'étude est en ligne sur notre site internet (rubrique publications).

Pour en savoir plus

AIR BREIZH

3 rue du Bosphore – Tour ALMA
8^{ème} étage

35200 Rennes

Tél. 02 23 20 90 90

www.airbreizh.asso.fr

Contact :

Gaël Lefeuvre (Directeur)